

Fiche de poste

Médecin généraliste à exercice partagé

Maison de santé du sud de l'Eure - Centre Hospitalier de Dreux

Cette fiche projet s'inscrit dans le cadre du volet 1 de la mesure « 400 postes de Médecins généralistes dans les territoires prioritaires (Instruction N°DGOS/DIR 2019/27 du 01/02/2019) »

Structure ambulatoire	Etablissement de santé
Maison de santé pluridisciplinaire du sud de l'Eure (SISA Sinoussi) 1 rue des coquelicots 27320 LA MADELEINE DE NONANCOURT	Centre Hospitalier de Dreux 44 avenue du Président Kennedy 28100 DREUX

Présentation du Projet

1- Descriptif synthétique du projet porté par l'établissement de santé et la structure ambulatoire

Activité de médecine générale en temps partagée ville-hôpital

CH Dreux / MSP du sud de l'Eure (Installation libérale)

2. Présentation de la structure ambulatoire

- Représentée par : Dr Jean Luc Jospin (Gérant MSP du sud de l'Eure)
- SIRET : SISA Sinoussi 801 050 782 00011
- Adresse : 1 rue des coquelicots 27320 LA MADELEINE DE NONANCOURT
- Interlocuteur de la structure libérale ambulatoire (Nom, prénom, mail, téléphone) :
 Christian Devoise (coordinateur)
christian.devoise@gmail.com
 07.86.95.31.85

Description de la structure ambulatoire

Maison de santé pluridisciplinaire

Fondée en 2014.

Regroupe actuellement 15 professionnels de santé associés en SISA (société interprofessionnelle de soins ambulatoires) :

2 Médecins généralistes ; 1 chirurgien-dentiste ; 1 sage-femme ; 5 infirmières ; 2 Kinésithérapeutes ; 1 Orthophoniste ; 1 Pédicure Podologue ; 1 Diététicienne ; 1 Psychologue clinicienne

<p>Description du territoire</p>	<p>Territoire de vie santé de Nonancourt / St Lubin des Joncherets / St Rémy sur Avre (28348)</p> <p>Population : 18 000 ha</p> <p>Situation au regard du zonage : Zone d'intervention prioritaire (ZIP)</p> <p>Démographie des médecins généralistes : 4 MG exercent sur le territoire dont 2 à la MSP</p> <p>Densité des MG (/10000ha) : 2.6 (moyenne nationale : 9) (source SNDS 2017)</p>
<p>Positionnement de la structure ambulatoire dans son territoire</p>	<p>Offre de soins primaires pluriprofessionnelle libérale</p> <p>Patientèle résidant dans le périmètre du territoire et au-delà.</p>
<p>Projet médical de la structure ambulatoire</p>	<p>Structure pluriprofessionnelle organisée en PSLA (pôle de santé libéral ambulatoire) et répondant aux critères de l'ACI (accord conventionnel interprofessionnel), dispositif formalisé par le projet de santé de l'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Système d'information partagé - Secrétariat physique - Consultations non programmées / larges plages d'ouverture / Charte d'engagement - Réunions de suivi de dossiers - Protocoles pluri-professionnels (AVK, BPCO) - Missions de santé publique (amélioration couverture vaccinale) - Education thérapeutique (Diabète, BPCO) via réseau Planethpatient (plateforme Normande d'éducation thérapeutique) - Maitrise de stages étudiants 3° cycle - Coordination pluriprofessionnelle - Communication externe/ gestion des RV : <ul style="list-style-type: none"> . Plateformes de RV en ligne . Site internet : www.msp27.fr - Enquête qualité annuelle
<p>Contribution attendue du médecin à la mise en œuvre de ce projet médical</p>	<p>Le médecin exercera son Art en toute indépendance, dans le cadre conventionnel et des règles déontologiques propres à l'exercice de sa profession.</p> <p>Il demeurera libre de développer son projet professionnel personnel et des orientations thérapeutiques qu'il souhaite mettre en œuvre.</p> <p>Il intégrera la société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA Sinoussi) gestionnaire de la MSP et à ce titre sera éligible à la rémunération ACI prenant en charge une part de ses frais de fonctionnement (secrétariat physique, système d'information) et rémunérant son investissement pluri-professionnel tel qu'il est décrit au projet de santé de la structure.</p> <p>Son activité mixte, en cohérence avec son activité hospitalière, sera un atout visant à améliorer le parcours du patient de la ville vers l'hôpital et la communication interprofessionnelle. Il pourra, s'il le souhaite, initier des protocoles dans le cadre d'un réseau ville-hôpital et qui viendront compléter le projet de santé de la MSP.</p> <p>Il contribuera à animer et coordonner l'action des professionnels de santé exerçant au sein de la structure.</p>

<p>Statut proposé et modalités de rémunération</p>	<p>Médecin généraliste conventionné de secteur 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rémunération à l'acte dans le cadre conventionnel - Rémunération forfaitaire annuelle dans le cadre de l'accord conventionnel interprofessionnel passé entre la MSP et la CPAM de l'Eure (ACI) - Contrats d'aides à l'installation : <ul style="list-style-type: none"> . CAIM (contrat d'aide à l'installation de médecins) . COSCOM (contrats de stabilisation et coordination médecins) . CSTM (contrat solidarité territoriale médecins)
<p>Perspectives d'une poursuite de la collaboration au-delà des deux ans</p>	<p>Pérennisation de l'activité libérale au sein de la structure.</p>



3. Présentation de l'établissement de santé

- Représenté par : M. Hugo MONTAMAT, Directeur

Description de l'ES

Présentation générale de l'établissement :

Le Centre Hospitalier Victor JOUSSELIN est l'établissement de référence du bassin drouais (135 000 habitants), au nord du département de l'Eure-et-Loir, à proximité immédiate des régions Ile-de-France (Yvelines) et Normandie (Eure).

Etablissement siège du SAMU 28, le centre hospitalier de Dreux est établissement de référence du Groupement Hospitalier de Territoire d'Eure et Loir (HOPE), avec le centre hospitalier de Chartres, qui prend en charge le sud du département et assure le support du groupement

Hôpital de proximité pour une population souvent défavorisée, le centre hospitalier de Dreux propose un plateau technique complet. Il est également en charge de 2 secteurs de psychiatrie et dispose d'un service de pédopsychiatrie.

764 lits et places (92 lits d'USLD et 170 lits d'EHPAD)

2050 ETP dont 206 ETP de médecins.

147 millions de charges (tous budgets)

4. Services de rattachement du médecin au sein de l'ES

Le Centre Hospitalier propose plusieurs domaines d'activité au sein desquels le praticien consacrerait tout ou partie de son temps hospitalier, en fonction de ses compétences, aspirations et des besoins de l'établissement de santé :

- EHPAD
- Consultations Non Programmées de Médecine Générale (CNPMG)
- Pôle Santé Publique
- Médecine Interne Polyvalente

EHPAD

- EHPAD et USLD Les Eaux Vives
 - Chef de Pôle : Dr Salah BELAIBOUD
 - Cadre de Pôle : Mme Irène MELON
 - Chef de service : Dr Pascal LECLERC
- EHPAD Le Prieuré
 - Chef de service : Dr Hervé GUERIN
- EHPAD partenaires (cf fiches de présentation des structures en annexe)

Projet d'établissement (éléments relatifs à l'articulation avec la ville)

- Projet médico-social prévu en 2020 dans le cadre du projet d'établissement.
- Partenariat : les EHPAD du bassin drouais ont sollicité le Centre hospitalier de DREUX pour un appui médical soit parce qu'ils sont en carence de temps de médecin coordonnateur, soit parce que la raréfaction des médecins généralistes rend difficile les prescriptions aux résidents de leurs établissements.
- Participation à un projet de télémédecine gériatrique

<p>Description du Service de rattachement du médecin au sein de l'ES</p>	<p><u>Présentation du service hospitalier où le praticien va exercer :</u></p> <p>Les EHPAD sont rattachés au pôle personnes âgées qui comporte également un service de gériatrie aigüe, un service de soins de suite et de réadaptation, une unité de soins palliatifs et une unité d'orthogériatrie.</p> <p>Les deux EHPAD publics du Centre hospitalier sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les EAUX VIVES à l'intérieur de l'enceinte de l'hôpital avec l'unité de soins de longue durée de 92 lits et une unité d'hébergement de 92 lits - Le PRIEURE situé dans le centre-ville de DREUX dispose de 78 chambres individuelles. Il accueille des personnes âgées en perte d'autonomie y compris celles présentant une maladie d'Alzheimer ou symptômes apparentés. <p>L'équipe soignante des EHPAD est composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ De 3,8 ETP praticien hospitalier temps plein en plus du poste à temps partagé proposé, ▪ De cadres de proximité et d'un cadre de pôle, ▪ De psychologues, ▪ De kinésithérapeute, ▪ De psychomotricien, ▪ D'Infirmières, ▪ D'aides-soignantes.
<p>Description de l'activité qui sera confiée au médecin au sein de l'établissement</p>	<p><u>Présentation du poste :</u></p> <p>1 Médecin généraliste pour une activité partagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à 50 ou 60% sur le centre hospitalier et ses partenaires, - à 40 ou 50% en structure ambulatoire. <p><u>Profil du poste médecin en EHPAD hospitalier :</u></p> <p>Consultations de préadmission en EHPAD. Suivi médical des résidents hébergés et en particulier des résidents n'ayant pas de médecin traitant. Tenue des dossiers médicaux. Discussion du projet de vie avec l'équipe soignante, les résidents et leur famille. Participation aux visites médicales des samedis et dimanches. Participation à l'appui médical des EHPAD extra hospitaliers par téléconsultations ou consultations avancées avec l'ensemble des médecins du pôle personnes âgées.</p> <p><u>Connaissances particulières requises/prévues :</u></p> <p>Etre titulaire du diplôme d'études spécialisées de médecine générale (DES) et avoir soutenu sa thèse. Intérêt pour la gériatrie indispensable, compétence en gériatrie souhaitée. Engagement à une formation future dans le domaine de la gériatrie. Médecins non encore installés (fin de cursus de DES de médecine générale, médecins remplaçants) ou installés précédemment dans une zone n'étant pas considérée comme sous-dense.</p>
<p>Rémunération</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rémunération statutaire en établissement public de santé: praticien contractuel 2^{ème} à 4^{ème} échelon selon qualification en gériatrie. Primes et rémunération continuité des soins



**Perspectives d'une
poursuite du salariat
au-delà des deux ans**

Pérennisation d'un poste en activité partagée avec :

Evolution vers un poste de praticien hospitalier statutaire temps plein ou temps partiel possible en établissement public de santé.

Poursuite d'une activité salariée ou libérale dans le secteur médico-social.

Contacts

Centre hospitalier de DREUX :

Nom : Dr Salah BELAIBOUD
Téléphone : 02.37.51.52.15

Fonction : Chef de pôle personnes âgées
Adresse électronique : sbelaiboud@ch-dreux.fr

Nom : Véronique JULIÉ
Téléphone : 02.37.51.51.56

Fonction : Président de CME
Adresse électronique : vjulie@ch-dreux.fr

Nom : Sandrine MINCHENEAU
Téléphone : 02.37.51.77.89

Fonction : Responsable des affaires médicales
Adresse électronique : smincheneau@ch-dreux.fr

CONSULTATION NON PROGRAMMEE DE MEDECINE GENERALE (CNPMG)

Projet d'établissement (éléments relatifs à l'articulation avec la ville)

La démographie en médecine générale est très préoccupante à la fois sur le secteur ambulatoire et le secteur hospitalier.

De nombreux patients du bassin drouais, en particulier porteurs de pathologies chroniques, ont des difficultés à accéder à une prise en charge de premier recours.

Le Centre hospitalier de Dreux a créé une consultation non programmée de médecine générale. En raison de l'affluence à cette consultation et pour éviter le recours au service d'urgence le centre hospitalier de DREUX veut augmenter la couverture médicale de ce secteur.

Description du Service de rattachement du médecin au sein de l'ES

La consultation non programmée de médecine générale (CNPMG) est rattachée au service des Urgences et fait donc partie du pôle des Admissions non programmées, lequel regroupe par ailleurs les services d'Urgences Adultes, SAMU-SMUR, Médecine Intensive et Réanimation ainsi que Médecine Interne-Polyvalente et Infectiologie.

Cette consultation de médecine non programmée a été mise en oeuvre en 2012, en dehors des heures d'ouverture des cabinets de ville, afin de répondre aux demandes de soins non programmés relevant de la médecine générale, dans un contexte de pénurie médicale sur le territoire et d'absence de permanence des soins ambulatoires.

Elle fonctionne actuellement sur la base du volontariat, avec des médecins salariés du centre hospitalier, en semaine de 17h à 23h, les samedis de 14h à 23h et les dimanches et fériés de 11h à 18h.

Les patients y sont adressés après un filtre effectué par l'IAO des Urgences selon un protocole pré-établi.

La CNPMG n'a pas vocation à se substituer aux médecins de ville.

Locaux, secrétariat, matériel médical et informatique sont fournis et gérés par le CH.

Dossiers médicaux et prescriptions sont informatisés.

Confronté à la poursuite de la raréfaction des médecins généralistes sur le territoire et à la hausse des patients n'ayant pas de médecin traitant, le centre hospitalier envisage d'étendre les plages de consultations sur la journée dans l'attente de la création d'un centre de santé sur la commune.

Description de l'activité qui sera confiée au médecin au sein de l'établissement

Etre titulaire du diplôme d'études spécialisées de médecine générale (DES) et avoir soutenu sa thèse :

Médecins non encore installés (fin de cursus de DES de médecine générale, médecins remplaçants) ou installés précédemment dans une zone n'étant pas considérée comme sous-dense.

Périmètre actuel des consultations :

- Consultations non programmées de médecine générale
- Réquisitions des autorités judiciaires
- Certificats initiaux d'arrêt de travail et d'accidents de travail

Ces consultations devront être développées sur les heures ouvrables.

Participation à la fluidité des parcours ville hôpital.

Rémunération	<ul style="list-style-type: none"> - Rémunération statutaire en établissement public de santé : praticien contractuel 2^{ème} à 4^{ème} échelon selon qualification - Rémunération en secteur ambulatoire soit salariée soit à l'acte en fonction du statut dans la structure
Perspectives d'une poursuite du salariat au-delà des deux ans	<p>Intégration dans statut de Praticien hospitalier possible à temps plein ou temps partiel. Poursuite de l'activité salariée ou libérale dans la structure libérale.</p>

Contacts

Centre hospitalier de DREUX :

Nom : François COULOMB

Téléphone : 02.37.51.52.53

Fonction : Chef de pôle

Adresse électronique : fcoulomb@ch-dreux.fr

Nom : François DELEFOSSE

Téléphone : 02.37.51.52.53

Fonction : Chef de service CNPMG

Adresse électronique : fdelefosse@ch-dreux.fr

Nom : Véronique JULIÉ

Téléphone : 02.37.51.51.56

Fonction : Président de CME

Adresse électronique : vjulie@ch-dreux.fr

Nom : Sandrine MINCHENEAU

Téléphone : 02.37.51.77.89

Fonction : Responsable des affaires médicales

Adresse électronique : smincheneau@ch-dreux.fr

Pôle de Santé Publique

<p style="text-align: center;">Projet d'établissement (éléments relatifs à l'articulation avec la ville)</p>	<p>Les indicateurs médico-sociaux et sanitaires du bassin Drouais soulignent la nécessité d'un pôle de santé publique axé sur la prévention, l'information des habitants et l'éducation thérapeutique.</p> <p>Dans le cadre de ce pôle trois activités retiennent l'attention du Centre hospitalier de DREUX :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le CLAT : centre de lutte antituberculeuse - le centre de vaccination - le CeGIDD : centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic <p>Le Centre Hospitalier de Dreux dispose de la seule habilitation départementale pour ces 3 activités et un projet de développement est en cours d'instruction par l'ARS.</p>
<p style="text-align: center;">Description du Service de rattachement du médecin au sein de l'ES</p>	<p>CeGIDD et Centre de vaccination</p> <p>Le candidat devra être titulaire du diplôme d'études spécialisées de médecine générale (DES) et avoir soutenu sa thèse Le candidat devra s'engager à une formation en santé publique, qui pourra être financée par le centre hospitalier.</p> <p>Qualités professionnelles requises / prévues : Ecoute, travail en équipe, diplomatie Adaptabilité, esprit d'initiative et d'ouverture Intérêt pour les prises en charges globales des patients</p>
<p style="text-align: center;">Description de l'activité qui sera confiée au médecin au sein de l'établissement</p>	<p>Le praticien aura en charge la participation à l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de consultations - d'organisation, de coordination et de développement des activités du pôle de santé publique sur le territoire, - de gestion de projets et l'accompagnement des équipes dans la mise en œuvre de ceux-ci - de veille des politiques de santé, française et européenne, en termes de promotion, prévention et éducation - de suivi de traçabilité et l'établissement des bilans d'activité annuels - d'organisation de la communication
<p style="text-align: center;">Rémunération</p>	<p>Rémunération statutaire en établissement public de santé : praticien contractuel 2^{ème} à 4^{ème} échelon selon expérience et qualification en santé publique</p> <p>Rémunération en secteur ambulatoire soit salariée soit à l'acte en fonction du statut dans la structure</p>

Perspectives d'une poursuite du salariat au-delà des deux ans

Intégration dans statut de Praticien hospitalier possible à temps plein ou temps partiel.
Poursuite de l'activité salariée ou libérale dans la structure libérale.

Contacts

Centre hospitalier de DREUX :

Nom : Docteur Sid Ahmed ROUIDI
Téléphone : 02.37.51.76.50

Fonction : Chef de pôle
Adresse électronique : sarouidi@ch-dreux.fr

Nom : Véronique JULIÉ
Téléphone : 02.37.51.51.56

Fonction : Président de CME
Adresse électronique : vjulie@ch-dreux.fr

Nom : Sandrine MINCHENEAU
Téléphone : 02.37.51.77.89

Fonction : Responsable des affaires médicales
Adresse électronique : smincheneau@ch-dreux.fr

MEDECINE INTERNE POLYVALENTE ET MALADIES INFECTIEUSES

Projet d'établissement (éléments relatifs à l'articulation avec la ville)

Projet médical prévu en 2020 dans le cadre du projet d'établissement.

Description du Service de rattachement du médecin au sein de l'ES

Présentation du service hospitalier où le praticien va exercer :

Le service de Médecine Interne Polyvalente et Maladies Infectieuses, situé au 6^e étage de l'hôpital (côté nord), se compose de 27 lits d'hospitalisation complète (dont 5 chambres seules).

La mission principale de ce service est d'assurer l'aval des urgences en proposant des lits « polyvalents et indifférenciés » permettant la prise en charge de patients présentant des pathologies courantes dans les principales affections d'organes, ainsi que des patients présentant un problème diagnostique et d'orientation (pathologies « floues et/ou complexes », patients polyopathologiques, bilan AEG, bilan fièvre « inexpiquée », bilan syndrome inflammatoire biologique persistant...).

La principale modalité de recrutement des patients au sein du service se fait par le biais du SAU/HTCD (hospitalisation non programmée), même si des hospitalisations programmées peuvent se faire (recrutement par le biais des consultations internes, demande de médecine de ville...), permettant ainsi d'éviter le recours aux urgences quand cela est possible.

L'arrivée au sein de l'équipe médicale du Dr Claire Poirier-Duchatelet, médecin infectiologue, a permis de consolider et de développer l'activité de maladies infectieuses au sein du service, et plus largement au sein de l'établissement, en lien avec le CHU de Tours (Service des maladies infectieuses du Pr Louis Bernard).

De plus la requalification ordinaire en Médecine Interne (depuis juin 2018) du Dr Christophe Leroux (chef de service), va permettre de consolider et de développer l'activité de Médecine Interne Polyvalente, en lien avec le CHU Henri Mondor de Créteil (Service de Médecine Interne du Pr Bertrand Godeau).

Un rapprochement avec le service de Médecine Interne du CHU de Tours (Pr Maillot) est en cours.

De plus, un projet de développement d'une activité conjointe avec le service de

Neurologie (Dr Olivier Temgoua), sur « atteinte neurologique et maladies systémiques » et le CHU Lariboisière (Pr Damien Sène, service de Médecine Interne) est en cours.

Le service assure également la prise en charge en aiguë et le suivi des patients atteints de Drépanocytose (médecin référent Dr Sellami), ainsi que l'activité « plaies chroniques et cicatrisation » (médecin référent Dr Sellami).

Fonctionnement médical :

Actuellement, l'équipe médicale est de 5.3 ETP répartis sur 7 praticiens (3 temps pleins et 4 temps partiels). Le Dr Sellami (20%) assure uniquement des consultations (Drépanocytose et plaies et cicatrisations).

A partir de janvier 2020, passage à temps partiel (50%) du Dr Benosman (réduction de l'équipe à 5.1 ETP).

Le service est divisé en 2 secteurs. 1 secteur de 13 lits et 1 secteur de 14 lits.

Chaque jour, du lundi au vendredi, il y a 1 médecin sénior par secteur le matin et l'après-midi.

Le samedi matin et le dimanche matin, passage d'un médecin sénior pour les 2 secteurs.

Le chef de service assure deux visites/semaine (le mardi en secteur 1 et le jeudi en secteur 2). La cadre de santé de l'unité participe également à ces 2 visites.

Actuellement 4 praticiens assurent une activité de consultation :

- Consultation Médecine Interne Polyvalente (Dr Leroux) : mardi après-midi
- Consultation Médecine Polyvalente (Dr Benosman) : 1 jeudi matin/15 jours
- Consultation Infectiologie (Dr Poirier-Duchatelet) : jeudi après-midi
- Consultation Drépanocytose et plaies chroniques (Dr Sellami) : jeudi matin

Un staff de service hebdomadaire se déroule le lundi après-midi, avec entre autre la planification des sorties pour la semaine.

Au minimum 1 praticien /jour dédié aux activités non cliniques.

A noter également activité de garde en Réanimation (Dr Leroux), garde au SAMU/SMUR (Dr Sellami), activité CNPMG -Consultation Non Programmée de Médecine Générale- (Dr Sougué et Dr Poirier-Duchatelet).

Actuellement le service à agrément pour le DES Médecine Générale et DES Maladies Infectieuses.

Projet pour obtenir d'autres agréments : DES Médecine Interne et Immunologie Clinique, DES de Médecine d'urgence, DES Médecine Gériatrique.

	<p>Chaque semestre 1 à 2 internes. Depuis peu, le service accueille également des étudiants hospitaliers (2) de la Faculté de Médecine de Tours.</p>
<p>Description de l'activité qui sera confiée au médecin au sein de l'établissement</p>	<p><u>Présentation du poste :</u></p> <p>1 Médecin généraliste pour une activité partagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à 50 ou 60% sur le centre hospitalier, service de Médecine interne polyvalente et maladies infectieuses, - à 40 ou 50% en structure ambulatoire. <p><u>Profil du poste médecin :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Médecin titulaire du DES de Médecine Générale (ou équivalent), - Médecin motivé pour s'investir en Médecine Polyvalente Hospitalière, - Fort investissement dans les activités cliniques et non cliniques du service et le travail en équipe, - Qualité relationnelle indispensable. <p><u>Connaissances particulières requises/prévues :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le médecin devra développer ses connaissances théoriques et pratiques à l'exercice d'une activité de Médecine Polyvalente Hospitalière (et non de Médecine Générale), - Le médecin s'engage à suivre une formation universitaire de Médecine Polyvalente Hospitalière (DIU), - Une formation complémentaire en infectiologie et/ou antibiothérapie (DU/DIU) est également souhaitable, - Le médecin participera à l'accueil et à la formation des internes et des étudiants hospitaliers (externes) du service, - Le médecin participera à la formation continue des personnels non médicaux du service (IDE/AS/étudiants IDE/AS), - Le médecin participera aux activités non cliniques (études, publications, enseignement, bibliographie, staffs...) réalisées dans le service, - Le médecin assurera la PEC et le suivi des patients hospitalisés, - Le médecin assurera également la liaison avec la médecine de ville (programmation des entrées directes à la demande des médecins traitants).
<p>Rémunération</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rémunération statutaire en établissement public de santé: praticien contractuel 2^{ème} à 4^{ème} échelon selon qualification. - Rémunération en secteur ambulatoire soit salariée soit à l'acte en fonction du statut dans la structure.

Perspectives d'une poursuite du salariat au-delà des deux ans

- Activité de consultation de Médecine Polyvalente Hospitalière
- Mise en place d'une activité « complémentaire » au sein du service selon l'engagement et les souhaits du praticien, et de l'activité du service (à définir).

Contacts

Centre Hospitalier de Dreux :

Nom : Dr François COULOMB
Téléphone : 02.37.51.52.53

Fonction : Chef de pôle Admissions Non Programmées
Adresse électronique : fcoulomb@ch-dreux.fr

Nom : Dr Christophe LEROUX
Téléphone : 02.37.51.52.53

Fonction : Chef de service Médecine Interne Polyvalente
et Maladie infectieuses
Adresse électronique : cleroux@ch-dreux.fr

Nom : Véronique JULIÉ
Téléphone : 02.37.51.51.56

Fonction : Président de CME
Adresse électronique : vjulie@ch-dreux.fr

Nom : Sandrine MINCHENEAU
Téléphone : 02.37.51.77.89

Fonction : Responsable des affaires médicales
Adresse électronique : smincheneau@ch-dreux.fr



Contacts

ARS Centre Val de Loire :

Cité Coligny - 131 rue du faubourg Bannier
BP 74409 - 45044 Orléans
Tél. : 02.38.77.32.32

Référents :

Mme Anne GUEGUEN (anne.queguen@ars.sante.fr)
Mme Florence GUERRIER (ars-cvl-paps@ars.sante.fr)

Délégation départementale d'Eure-et-Loir :

15 place de la République - CS 70527
28019 Chartres Cedex
Tél. : 02.38.77.33.33
ars-cvl-dd28@ars.sante.fr



ANNEXE

FICHE PRESENTATION STRUCTURE	
Identité de la structure	RESIDENCE CHATEAU DU HAUT VENAY
Nature juridique	
Contact	Président du Conseil d'administration : Directrice d'établissement : M. GONCALVES Cadre des soins : F. MARTIN Médecin coordonnateur : Dr BEN M BAREK
Lieu	4 Rue Charles Renard – 28350 ST LUBIN DES JONCHERETS
Capacité (préciser unité protégée, etc)	Capacité totale : 112 résidents + 1 résidence Service des 26 logements
Effectif médical médecin coordonnateur	0.6
Temps réel de présence du médecin coordonnateur sur le site	0.6
Nombre de résidents sans médecin traitant ou ayant un médecin ne se déplaçant pas	65 ont un médecin traitant géographiquement éloigné 1 a un médecin traitant ne se déplaçant pas
Temps médical nécessaire pour le suivi des résidents sans médecins traitants	7 à 8 heures par semaine.
Dernier GMP validé par CD lors du CPOM	
Dernier PMP validé par ARS lors du CPOM	
Equipement télémédecine	Téléconsultation : en cours d'installation Télé expertise : en cours d'installation Télé staff :
Résumé de la problématique	Les 2/3 des résidents ont un médecin traitant éloigné, ne se déplaçant que ponctuellement. Son activité ne lui permet pas de répondre en temps réel aux sollicitations quotidiennes pour l'évolution de la santé de ses patients. Les médecins généralistes installés sur l'agglomération ne peuvent ou ne veulent assurer le suivi médical sur l'EHPAD.

FICHE PRESENTATION STRUCTURE

Identité de la structure	EHPAD DE BREZOLLES
Nature juridique	EHPAD PUBLIC AUTONOME
Contact	Président du Conseil d'administration : M. Loïc BARBIER Directrice d'établissement : Mme Rébecca SAY Directeur des soins : IDEC Mme CATTEEU Médecin coordonnateur : M. DR TIERCELIN
Lieu	8 rue de la Ferté – 28 270 BREZOLLES
Capacité (préciser unité protégée, etc)	Capacité totale : résidents 100 places dont 6HT. En attente transformation de 5HT en 5HP. Au 01/01/2021 : 90 places Pas d'unité protégée
Effectif médical médecin coordonnateur	0.5 ETP
Temps réel de présence du médecin coordonnateur sur le site	4h30 par semaine (moyenne de 45 mn sur 6 jours)
Nombre de résidents sans médecin traitant ou ayant un médecin ne se déplaçant pas	Aucun
Temps médical nécessaire pour le suivi des résidents sans médecins traitants	NC
Dernier GMP validé par CD lors du CPOM Diagnostic en cours pour le CPOM – signature prévue pour fin 2019	791 (15/11/2017)
Dernier PMP validé par ARS lors du CPOM	145 (12/09/2017)
Equipeement télémédecine	Demande de mise en place et financement transmise à l'ARS – En attente validation dossier
Résumé de la problématique	<p>M. Le DR TIERCELIN a eu 70 ans en février 2019.</p> <p>Le médecin coordonnateur est également médecin traitant de 87% des résidents. Les 4h30 de temps réalisé en qualité de médecin coordonnateur sont dédiés au rôle de médecin traitant.</p> <p>Les missions du médecin coordonnateur ne sont pas remplies.</p> <p>Difficulté à évaluer le PMP = formation prévue en fin d'année.</p> <p>Le PMP précédent était de 119 => Impacte fortement et négativement la dotation soins et par la même les effectifs qui ne sont pas en corrélation avec la charge en soins constatée sur le terrain.</p> <p>Il n'y a pas : de projet de soins de formalisé, de commission de coordination gériatrique.</p> <p>Une réticence à faire appel à l'EMSP, à plusieurs reprises l'EMSP est arrivée après le décès du résident. Difficulté pour déclarer à l'ARS les épisodes d'épidémies.</p> <p>Il n'y a pas d'action de formation auprès des agents, d'inscription dans un réseau.</p>

FICHE PRESENTATION STRUCTURE

Identité de la structure	E.H.P.A.D. La Résidence du bois de l'Épinay
Nature juridique	Association à but non lucratif, loi 1901
Contact	<p>Président du Conseil d'administration : Monsieur Daniel FRARD</p> <p>Directrice d'établissement : Madame Audrey PIAUPHREIX</p> <p>Directeur des soins : Monsieur Thomas ROUSSEL</p> <p>Médecin coordonnateur : Docteur Jean Pierre LIERVILLE</p>
Lieu	5, allée du Docteur SCHWEITZER 28500 VERNOUILLET
Capacité	Capacité totale : 105 résidents Dont une unité protégée de 15 résidents
Effectif médical médecin coordonnateur	0.6 ETP
Temps réel de présence du médecin coordonnateur sur le site	16h00 par semaine
Nombre de résidents sans médecin traitant ou ayant un médecin ne se déplaçant pas	38 résidents fin juin 2019
Temps médical nécessaire pour le suivi des résidents sans médecins traitants	9h00 par semaine
Dernier GMP validé par CD lors du CPOM	2017 : 754
Dernier PMP validé par ARS lors du CPOM	2017 : 192
Equipelement télémédecine	<p>Téléconsultation : Oui</p> <p>Télé expertise : Oui</p> <p>Télé staff : Oui</p>
Résumé de la problématique	<p>36% de résidents sont pris en charge par le médecin coordonnateur de l'EHPAD au titre de son activité de médecin généraliste, pendant son temps de présence de médecin coordonnateur.</p> <p>36 heures par mois sont consacrées à du temps de prescription, ne relevant pas ou peu du rôle du médecin coordonnateur.</p> <p>Le départ à la retraite du médecin coordonnateur étant annoncé, il convient de trouver une solution pour qu'un médecin prescripteur puisse prendre en charge les résidents sans médecin traitant, en assurant également quelques missions du médecin coordonnateur, dans le cadre de l'organisation spécifique de l'EHPAD (présence d'un directeur des soins).</p>

FICHE PRESENTATION STRUCTURE

Identité de la structure	RESIDENCE AUTONOMIE LA VAUMONNAIE
Nature juridique	ESMS
Contact	Président du Conseil d'administration : Gérard HAMEL Directrice d'établissement : Cécile CABRITA Directeur des soins : Médecin coordonnateur :
Lieu	2 RUE HENRI LEFEVBRE 28100 DREUX
Capacité (préciser unité protégée, etc)	Capacité totale : résidents 64
Effectif médical médecin coordonnateur	0
Temps réel de présence du médecin coordonnateur sur le site	9H/mois pour les admissions et suivis sorties d'hospice uniquement
Nombre de résidents sans médecin traitant ou ayant un médecin ne se déplaçant pas	8 résidents sans médecin traitant déclaré Suite à départ retraite ou fermeture du cabinet (oriel)
Temps médical nécessaire pour le suivi des résidents sans médecins traitants	2h30 à 3h par mois en estimant 1 visite mensuelle par résident
Dernier GMP validé par CD lors du CPOM	182.61 au 17/09/2019
Dernier PMP validé par ARS lors du CPOM	
Equipement télémédecine	Téléconsultation : NON Télé expertise : non Télé staff : non
Résumé de la problématique	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement d'ordonnances ALD : absence de suivi et contrôle • Éloignement géographique certains se sont orientés vers Tréon mais difficulté de transport • Rupture dans le parcours de soins